

## Dans ce numéro

### ■ Vues d'Addis

Le CPS a décidé d'intensifier ses efforts afin de trouver une solution au conflit au **Sahara occidental**.

Le président zimbabwéen et nouveau président de l'UA, Robert Mugabe, a promis d'en faire une priorité cette année.

### ■ À l'ordre du jour

Le CPS a discuté de la situation au **Soudan du Sud**, où les discussions menées par l'Autorité intergouvernementale sur le développement (IGAD) ont échoué.

À l'occasion de la journée internationale de la femme, le CPS a organisé le 9 mars dernier une session publique sur le thème: « La vulnérabilité des **femmes et des enfants dans les situations de conflit** en Afrique ».

### ■ Analyse de situation

Le CPS s'est déclaré préoccupé face à la montée des tensions dans **la région disputée d'Abyei**, située à la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud. Khartoum a récemment multiplié les revendications sur le territoire d'Abyei.

### ■ Entretien avec le CPS

**L'Ambassadeur de la Namibie** en Éthiopie et présidente du CPS pour le mois de mars 2015, S.E.Mme Anne Namakau Mutelo, nous parle de la récente visite de terrain du Conseil au Mali, effectuée conjointement avec le Comité politique et sécurité (COPS) de l'UE.



# Rapport sur le Conseil de paix et de sécurité

“ La République sahraouie bénéficie d'appuis importants au sein de l'UA

Page 4

“ Le processus de paix de l'IGAD n'a abouti à rien après 14 mois de discussions

Page 6

“ Nous essayons d'apprendre des erreurs du passé afin de rendre le CPS plus efficace

Page 18



## Vues d'Addis

### Le CPS intensifie ses efforts pour résoudre la crise au Sahara occidental

La situation au Sahara occidental figure depuis 2014 parmi les priorités inscrites à l'agenda de l'UA, qui a nommé l'ancien président du Mozambique, Joaquim Chissano, au poste d'Envoyé spécial de la présidente de la Commission pour le Sahara occidental. Le CPS a quant à lui décidé d'inscrire la question à son ordre du jour au moins deux fois par an.

Le conflit au Sahara occidental, le plus vieux du continent, est le dernier vestige du processus de décolonisation en Afrique. Le Maroc considère le Sahara occidental comme un territoire « récupéré » faisant partie de son royaume. Les efforts de l'UA pour résoudre cette crise ont jusqu'à présent porté sur la mise en œuvre sans interférence du droit à l'autodétermination des habitants du territoire. Son rôle dans le processus de paix s'est limité à approuver les initiatives de l'ONU et à appeler sur une base régulière à la mise en œuvre des décisions de cette dernière. Mais dans sa dernière décision sur la question, le CPS a décidé de renforcer le rôle de l'UA dans le règlement de cette crise.

### Le Conseil a décidé d'examiner régulièrement, et au moins deux fois l'an, la situation au Sahara occidental

Lors de sa réunion du 27 mars 2015, il a reçu le rapport de la présidente de la Commission de l'UA sur la situation au Sahara occidental et entendu une communication de Chissano, en sa qualité d'Envoyé spécial pour le Sahara occidental, ainsi que du Ministre des Affaires étrangères de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), Salem Ould Salek, et de représentants de la République fédérale du Nigéria, membre africain du Conseil de sécurité des Nations unies, et du Secrétariat des Nations unies. Selon le communiqué publié au sortir de la réunion, le Conseil a décidé de l'intensification des efforts déployés par l'UA pour résoudre la crise et appelé à la reprise des initiatives de paix onusiennes.

Le Conseil a en outre « décidé d'examiner régulièrement, et au moins deux fois l'an, la situation au Sahara occidental sur la base de mises à jour et recommandations faites par la présidente de la Commission ».

Suite à la réunion, Ould Salek a salué la décision de relancer le processus de paix, la qualifiant d'« historique et cruciale », une vision partagée par l'Algérie.

### L'Envoyé spécial accueilli par le Front Polisario

Le président sahraoui, Mohamed Abdelaziz, a salué la nomination de Chissano au poste d'Envoyé spécial de la présidente de la Commission pour le Sahara occidental, affirmant que cette nomination permettrait un meilleur suivi de la question sahraouie par le CPS et la Commission de l'UA. Il a profité de l'occasion pour accuser à nouveau le Maroc de chercher à entraver la tenue du référendum

#### Président actuel du CPS

**S.E.M.Mr Manuel Jose Goncalves**

Ambassadeur du Mozambique en Éthiopie et Représentant permanent auprès de l'UA et de l'UNECA

#### Les membres actuels du CPS sont

l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Burundi, l'Éthiopie, la Guinée équatoriale, la Gambie, la Guinée, la Libye, le Mozambique, la Namibie, le Niger, le Nigeria, l'Ouganda, la Tanzanie et le Tchad

d'auto-détermination et les négociations sur le statut du territoire sahraoui. Selon lui, le Maroc est coupable d'exploitation minière et de pêche illégales et d'entrave à l'accès d'observateurs indépendants. Il avait auparavant accusé les forces de sécurité marocaines de « nettoyage ethnique » et de « pratiques colonialistes ». Ces accusations ont été relayées par le Front Polisario et les groupes de défense des droits de l'homme, qui ont accusé les autorités marocaines d'avoir commis des atrocités telles que des actes de torture, des détentions arbitraires et des disparitions forcées contre les Sahraouis, y compris des femmes et des jeunes.

## L'opposition de Rabat

La nomination de Chissano semblait effectivement être un pas en avant vers une plus grande implication de l'UA dans les efforts pour résoudre la crise, mais elle a rencontré l'opposition de Rabat qui, dans une déclaration datée du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et publiée par le ministère marocain des Affaires étrangères, a indiqué son rejet de la nomination unilatérale d'un Envoyé spécial, sans consultation et sans approbation de l'ONU. « L'UA n'a aucune base juridique, aucune légitimité morale pour intervenir de quelque manière que ce soit dans ce dossier. L'ONU et l'ONU seulement a été mandatée pour rechercher une solution politique », a rappelé le ministère, qui a exhorté les membres du Conseil de sécurité de l'ONU à ignorer la décision de l'UA et à se focaliser sur le processus onusien.

La nomination de Chissano semblait effectivement être un pas en avant vers une plus grande implication de l'UA dans les efforts pour résoudre la crise

Pourtant, l'UA agit bel et bien dans le cadre de son mandat en inscrivant la question à son agenda; son prédécesseur, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'avait déjà fait en 1984. Cette décision avait provoqué le retrait du Maroc, qui reste encore aujourd'hui le seul pays africain à ne pas être membre de l'UA.

D'autres voix marocaines ont aussi critiqué la nomination de Chissano car ce dernier, président du Mozambique de 1986 à 2005, était un partisan bien connu du Front Polisario.

Le Maroc estime toujours que l'autonomie dans le cadre du programme de « régionalisation avancée », porté de l'avant par le Roi Mohammed VI, est la meilleure option pour les deux parties. Dans une déclaration publiée en 2014, le ministre marocain des Affaires étrangères, Salaheddine Mezouar, a affirmé que le conflit au Sahara occidental n'opposait plus le Maroc et les Sahraouis, mais plutôt le Maroc et l'Algérie. Il a accusé Alger d'utiliser des méthodes « minables » pour contrecarrer les efforts du Maroc visant à trouver une solution, affirmant que le Front Polisario n'était rien sans l'appui de « son marionnettiste l'Algérie ». La question du Sahara occidental est un sujet politique sensible et rassembleur au Maroc.

La République sahraouie bénéficie de plusieurs appuis importants au sein de l'UA, notamment l'Algérie, l'Afrique du Sud et le Nigeria. En marge du 23<sup>ème</sup> sommet ordinaire de l'UA, en juin 2014, Abdelaziz s'est entretenu avec plusieurs chefs d'État et de gouvernement africains; citons le président nigérian Goodluck Jonathan, le président mauritanien Mohamed Ould Abdelaziz, le président sud-africain Jacob Zuma, le président tanzanien Jakaya Kikwete, le président namibien Hifikepunye

---

1984

L'OUA RECONNAÎT LE  
SAHARA OCCIDENTAL

LE MAROC QUITTE L'OUA/UA

---

Pohamba, le président ougandais Yoweri Museveni, le président tchadien Idriss Déby ainsi que le Roi du Lesotho, Letsie III.

### Les efforts pour initier une nouvelle ronde de discussions

Depuis janvier 2009, le Maroc et le Front Polisario se sont rencontrés à dix reprises sous l'égide de l'ONU.

C'est l'Ambassadeur Christopher Ross, Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara occidental, qui dirige les efforts de l'ONU pour sortir de l'impasse. Il a récemment rencontré des responsables du gouvernement du Maroc, de l'Algérie, de la Mauritanie et du Front Polisario afin de connaître leurs initiatives pour résoudre la crise. Dans son rapport au Conseil de sécurité de l'ONU daté du 10 avril 2014, le Secrétaire général a soulevé plusieurs points touchant notamment à l'exploitation des ressources naturelles au Sahara occidental et à la reprise des discussions entre les parties afin de trouver une solution durable à l'impasse actuelle. En avril 2014, le Conseil de sécurité a décidé de proroger d'une année supplémentaire le mandat de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO).

La République sahraouie bénéficie de plusieurs appuis importants au sein de l'UA

### La communauté internationale s'intéresse de plus en plus à la question

Le Plan d'autonomie de 2007 proposé par le Maroc a été qualifié par certains membres du Conseil de sécurité de l'ONU de « sérieux et crédible », tandis que d'autres l'ont accueilli avec plus de scepticisme. L'Union européenne considère par exemple que le Sahara occidental est un territoire autonome et que le Maroc en est la puissance administrante. En mars dernier, une délégation dirigée par un membre du Secrétariat du Front Polisario et par le coordinateur du Polisario auprès de la MINURSO, Mohamed Khaddad, s'est rendue à Moscou pour s'entretenir avec le vice-ministre des Affaires étrangères Mikhail Bogdanov et plusieurs membres de la Chambre haute du parlement russe. Cette initiative, qui a provoqué la colère de Rabat, témoigne de l'intérêt grandissant de la Russie envers la question sahraouie. Cette question semble aussi trouver écho au Japon, où plusieurs membres de différents partis politiques ont effectué au cours du même mois des déclarations de soutien aux efforts onusiens en vue de l'organisation d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental.

### Un an de mobilisation accrue à l'UA

La question sahraouie a refait surface lors du sommet de l'UA en janvier 2015. Dans son premier discours en tant que président de l'UA, le président zimbabwéen Robert Mugabe a déclaré sous les applaudissements que « l'échec de l'Afrique à décoloniser le Sahara occidental serait une négation des idéaux et principes africains ». Il a ainsi appelé l'ONU à « mettre en œuvre toutes les résolutions pertinentes nécessitant la tenue d'un référendum sur l'autodétermination pour le peuple sahraoui », soulignant que « le continent ne sera pas complètement libre, aussi longtemps que nos frères et sœurs au Sahara occidental demeureront sous occupation marocaine ».

La question du Sahara occidental figurait aussi à l'ordre du jour de la réunion du 28 janvier 2015 du Conseil exécutif de l'UA. Le rapport de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, adopté à la fin de la 26<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil, contient une section traitant des droits de l'homme dans les « territoires occupés du Sahara occidental ». La Commission y exprime ses « graves préoccupations » face à la poursuite de « l'occupation illégale des territoires du Sahara occidental », et recommande que le Conseil exécutif organise plusieurs activités dans les territoires libérés du Sahara occidental afin de faire preuve de solidarité en faveur d'une République arabe sahraouie démocratique et indépendante. Le président du Conseil, le ministre zimbabwéen des Affaires étrangères Simbarashe Mumbengegwi a pour sa part annoncé que la question du Sahara occidental serait l'une des priorités de la présidence zimbabwéenne en 2015.

La question du Sahara occidental serait l'une des priorités de la présidence zimbabwéenne en 2015

Les États membres de l'UA ont appelé l'UA à jouer un rôle plus actif en créant un environnement permettant à la population sahraouie de déterminer sa propre destinée. En mai 2004, l'ancien président sud-africain Thabo Mbeki avait déjà appelé l'UA à appuyer les velléités d'autodétermination du Sahara occidental, estimant qu'il était regrettable que la question reste encore non-résolue. Même si plusieurs autres hauts responsables ont lancé des appels en ce sens au cours des différents rassemblements de l'UA, les complexités juridiques et diplomatiques de la question ont jusqu'à présent limité la marge de manœuvre de l'UA, nourrissant l'insatisfaction de ses membres.

## Documentation

### Documents de l'UA

PSC/PR/2(CDXCVI) (27 mars 2015) Rapport de la Présidente de la Commission sur l'évolution du processus de paix au Sahara occidental et sur d'autres questions connexes (<http://www.peaceau.org/fr/article/rapport-de-la-presidente-de-la-commission-sur-l-evolution-du-processus-de-paix-au-sahara-occidental-et-sur-d-autres-questions-connexes>)

PSC/PR/COMM/1.(CDXCVI) (27 mars 2015) Communiqué du CPS de l'UA sur la situation au Sahara occidental (<http://www.peaceau.org/fr/article/communique-du-conseil-de-paix-et-de-securite-de-l-union-africaine-ua-en-sa-496eme-reunion-tenue-le-27-mars-2015-sur-la-situation-au-sahara-occidental>)

### Documents de l'ONU

Rapport du Secrétaire général de l'ONU sur la situation concernant le Sahara occidental (10 avril 2014) ([http://www.un.org/fr/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/2014/258](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/2014/258))



## À l'ordre du jour

### Le CPS discute de la situation au Soudan du Sud

Suite à l'échec des négociations de paix menées par l'Autorité intergouvernementale sur le développement (IGAD), des consultations ont été entamées pour lancer un nouveau processus de paix. L'UA, l'ONU, la Chine et la Troika (États-Unis, Royaume-Uni et Norvège) devraient jouer un rôle plus important dans ce nouveau processus.

En sa 494<sup>ème</sup> réunion tenue le 24 mars 2015, le CPS a suivi une communication du Président de l'Équipe de Médiation de l'IGAD sur la situation au Soudan du Sud et sur l'état du processus de paix dans ce pays, qui n'a abouti à rien après 14 mois et huit rondes de discussions. Après avoir signé un Accord partiel le 1er février dernier, les belligérants se sont entendus pour se rencontrer une dernière fois avant le 5 mars 2015 et finaliser les discussions. Organisé à la fin février, cette dernière ronde de discussions devait permettre de parvenir à un accord de partage du pouvoir au sein d'un gouvernement de transition. Même si les dirigeants des deux factions belligérantes, le président Salva Kiir et le chef du Mouvement populaire de libération du Soudan–En opposition (SPLM-IO), Riek Machar, se sont rencontrés en tête-à-tête et même si la date limite a été repoussée après le 5 mars, aucun accord n'a été trouvé sur les questions substantielles qui les divisent.

### Les belligérants ne sont pas parvenus à aplanir leurs divergences sur certains points

#### Les parties toujours en désaccord sur la question du partage du pouvoir

S'ils se sont entendus pour former un Gouvernement transitionnel d'unité nationale, les belligérants ne sont pas parvenus à aplanir leurs divergences sur certains points. Premièrement, alors que le gouvernement avait accepté la proposition de l'IGAD qui consistait en une division 60-30-10 des portefeuilles ministériels entre le gouvernement, le SPLM-IO et les anciens prisonniers du SPLM, les rebelles exigeaient une division 50-50. Ensuite, bien qu'un consensus général existait pour le retour du chef du SPLM-IO à son ancien poste de vice-président, le gouvernement a exigé la création d'une seconde vice-présidence possédant les mêmes pouvoirs, notamment afin de contenter l'État d'Équatoria, État d'origine de l'actuel vice-président James Wani Igga. Le SPLM-IO exigeait quant à lui la priorité pour le poste de premier vice-président.

De plus, alors que le SPLM-IO appelait à la création d'un système fédéral composé de 21 États (au lieu de dix actuellement) dotés de plus de ressources et de prérogatives, le gouvernement a estimé qu'il s'agissait d'une question constitutionnelle qui doit être soumise à un référendum populaire. Les deux parties ne sont pas non plus parvenues à s'entendre sur les arrangements sécuritaires de transition, le gouvernement ayant refusé que le SPLM-IO conserve sa propre armée pendant le mandat du gouvernement de transition.

## Décue, l'IGAD propose une réforme du processus de paix

Suite à l'échec des négociations, l'IGAD a suspendu indéfiniment le processus de paix. Le 6 mars, un jour après l'expiration de la date limite imposée aux parties prenantes, le Premier ministre éthiopien et président de l'IGAD Haile-Mariam Dessalegn a fait part aux Sud-Soudanais de ses regrets quant au fait que les deux leaders n'aient pas réussi à s'entendre pour mettre fin au conflit. « C'est inacceptable, à la fois moralement et politiquement », a-t-il déclaré. Depuis le début du conflit, près de 2 millions de Sud-Soudanais sont devenus réfugiés ou déplacés, et plus de 60 000 personnes ont perdu la vie. « Il ne peut y avoir aucune justification pour la poursuite de ce conflit. La guerre doit cesser maintenant », a insisté Dessalegn.

Tout en assurant au peuple sud-soudanais que « la promesse de la paix sera remplie dans un futur proche », il a reconnu que les efforts de la communauté internationale ne pouvaient se poursuivre en l'état afin d'aboutir, et que le processus de paix devait donc désormais recevoir une nouvelle impulsion. « Le processus de paix doit être revigoré et réformé », a souligné le chef de l'IGAD.

Les consultations pour le lancement d'un nouveau processus de paix ont déjà commencé. Dénommé « IGAD-plus », ce nouveau processus réunira l'UA, l'ONU, la Chine et la Troïka. Il devrait permettre de surmonter les faiblesses inhérentes

à l'IGAD, composée d'États membres ayant leurs propres intérêts économiques et sécuritaires, en exerçant une pression uniforme sur les parties prenantes. Cette nouvelle formule devrait ainsi permettre de surmonter les défis de l'imputabilité et de la réforme institutionnelle et d'améliorer la mise en œuvre des mécanismes de surveillance.

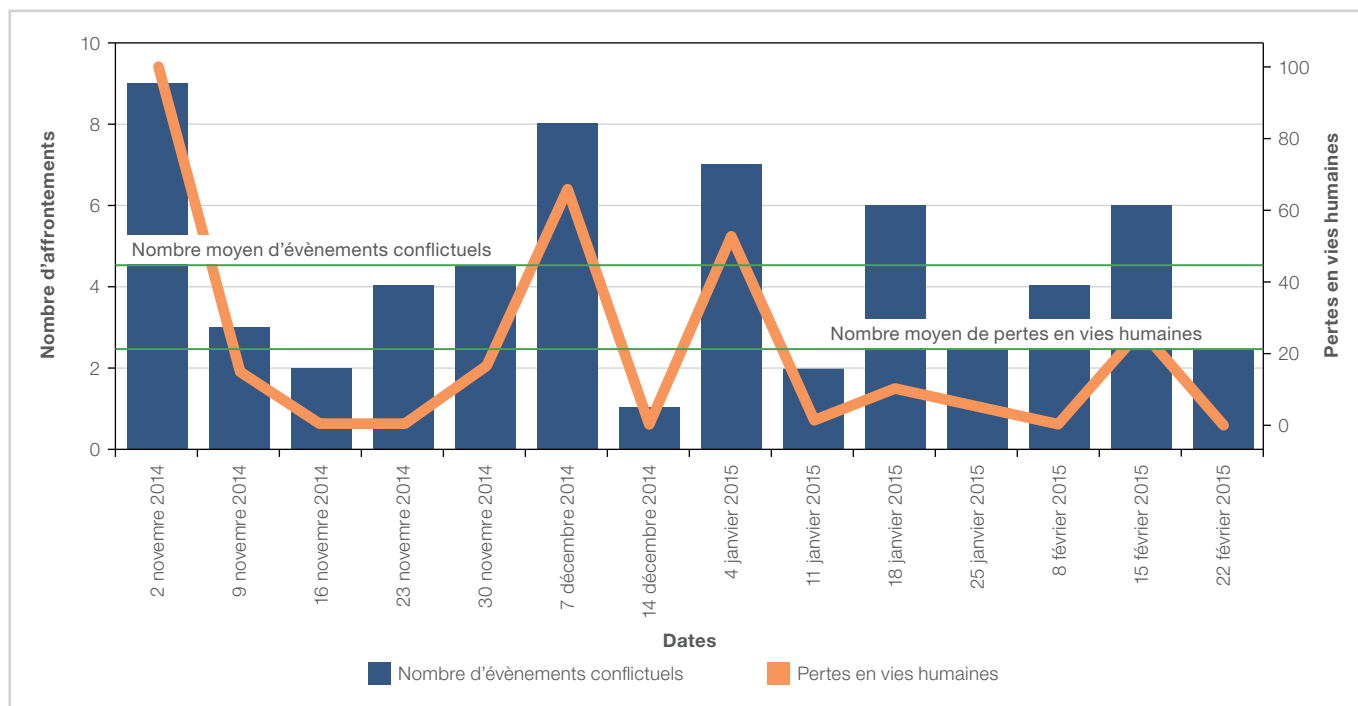
Les deux parties ont favorablement accueilli ce changement; Machar a indiqué que la nouvelle structure aurait sûrement des opinions différentes de celles de l'IGAD, et l'Ambassadeur du Soudan du Sud au Kenya, Mariano Deng Ngor, a annoncé que le gouvernement saluait tout changement pouvant apporter de nouvelles idées.

Le nouveau processus devrait débuter en avril. En attendant, l'IGAD a poursuivi les consultations avec les membres de l'IGAD-plus, tandis que l'équipe de médiation de l'IGAD s'est attelée à la préparation d'un projet de document qui devrait servir de base pour un accord de paix global.

## L'UA jouera un plus grand rôle

Le médiateur en chef de l'IGAD, l'Ambassadeur Seyoum Mesfin, a déclaré que la restructuration des pourparlers permettra de montrer aux acteurs sud-soudanais qu'ils ont désormais à faire avec le continent tout entier. De plus, avec cette implication continentale, l'impact des intérêts économiques, sécuritaires et politiques divergents entre les membres de l'IGAD sera fortement diminué.

Affrontements entre forces gouvernementales et rebelles au Soudan du Sud, de novembre 2014 à février 2015



Source : Armed Conflict Location & Event Data Project, Conflict Trends, No. 35, mars 2015, p.9



Selon Mesfin, les parties au conflit ont en effet profité des divergences d'intérêts des pays membres de l'IGAD et sont passées maîtres dans l'art de monter ceux-ci les uns contre les autres pour éviter de respecter les engagements qu'elles ont pris. Il est donc attendu que la nouvelle structure les empêchera de blâmer l'IGAD pour l'échec des négociations. « L'Afrique toute entière va leur demander ce qu'ils veulent », a-t-il expliqué. « Veulent-ils la suprématie des armes ou le constitutionnalisme? Le choix leur appartient, mais l'Afrique ne regardera pas le Soudan du Sud disparaître ».

Jusqu'à présent, le rôle de l'UA dans le processus de médiation est resté limité. Le CPS a décidé en novembre 2014 de créer un comité ad hoc de haut niveau des représentants des cinq régions de l'Afrique afin de renforcer le soutien de l'Afrique à la médiation de l'IGAD, mais cette décision n'a été suivie d'effets qu'à la réunion du 27 mars dernier. Selon le communiqué publié au sortir de la 494<sup>ème</sup> réunion du CPS, « le Conseil a exhorté le Comité ad hoc, composé des chefs d'État et de Gouvernement de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, du Nigéria, du Rwanda et du Tchad, à se réunir dès que possible pour élaborer ses termes de référence et définir son plan de travail en appui à l'IGAD ». Il a en outre « demandé à la Commission d'apporter toute l'assistance nécessaire au Comité ad hoc pour permettre à l'UA de jouer pleinement son rôle dans la recherche d'une solution durable au conflit du Soudan du Sud ».

Il est donc attendu que la nouvelle structure les empêchera de blâmer l'IGAD pour l'échec des négociations

### Les sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU

Le 3 mars, avant que l'échec des pourparlers sud-soudanais ne soit consommé, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2206 dans laquelle il se déclare « prêt à imposer des sanctions ciblées » contre quiconque « faisant peser une menace sur la paix, la sécurité ou la stabilité au Soudan du Sud ». Bien qu'aucune sanction n'ait été imposée, la résolution prévoit la création d'un comité chargé notamment de désigner les personnes visées par les sanctions, qui vont de l'interdiction de voyager à un embargo sur les armes en passant par un gel des avoirs.

Au cours de leur 9<sup>ème</sup> réunion consultative tenue le 12 mars dernier, les membres du CPS et du Conseil de sécurité de l'ONU ont exprimé leur déception suite à l'échec des pourparlers pour ramener la paix au Soudan du Sud, réitéré leur détermination à imposer des sanctions contre ceux qui

font obstacle au processus de paix et appuyé la proposition du président de l'IGAD de réformer le processus de paix.

La résolution prévoit la création d'un comité chargé de désigner les personnes visées par les sanctions

### Options pour le CPS

Le CPS pourrait tout d'abord mettre pleinement en œuvre sa décision du 25 novembre 2014 sur l'établissement d'un comité ad hoc de haut niveau de l'UA pour appuyer le processus de paix sud-soudanais.

Étant donné que l'UA va jouer un rôle plus actif dans le processus de paix, le CPS pourrait demander à la présidente de la Commission de l'UA de nommer un Envoyé spécial qui représentera l'UA lors du processus IGAD-plus.

Au vu du nombre d'entités qui constituent l'IGAD-plus et de la nécessité d'agir de manière concertée et uniforme, le Conseil pourrait demander à la Commission de l'UA de consulter l'IGAD pour établir un Groupe de contact international sur le Soudan du Sud.

Enfin, face à l'incapacité des parties à respecter leurs engagements et afin de permettre à l'UA de garder le contrôle sur le processus entourant le rapport de la Commission d'enquête sur le Soudan du Sud, le CPS pourrait évaluer ce rapport et proposer une voie à suivre pour mettre en œuvre les recommandations qu'il contient. L'évaluation dudit rapport serait d'autant plus opportune que les recommandations qu'il contient pourraient aider à définir la teneur des nouveaux pourparlers dans le cadre IGAD-plus.



# À l'ordre du jour

Le CPS se penche sur la protection des femmes et des enfants en période de conflit armé



À l'occasion de la journée internationale de la femme, le CPS a organisé le 9 mars dernier une session publique sur le thème: « La vulnérabilité des femmes et des enfants dans les situations de conflit en Afrique ». Consciente de l'importance de la question, l'UA a pris au cours des années des mesures significatives et développé plusieurs instruments afin que les gouvernements respectent leurs devoirs de protection. L'adoption et la mise en application de ces instruments par les États reste toutefois problématique. De plus, la protection des femmes et des enfants est menacée par la nature changeante des conflits, par la montée en puissance des acteurs non-étatiques et par la menace terroriste.

## Les études montrent un accroissement des violences faites aux femmes et aux enfants

Lors d'un conflit armé, ce sont les femmes et les enfants qui sont les plus vulnérables et qui souffrent le plus des conséquences socio-économiques de la violence. Leur sort est aggravé par la rupture de l'ordre social et l'effritement de l'État de droit.

L'UA a pris des mesures significatives et développé plusieurs instruments afin que les gouvernements respectent leurs devoirs en la matière

Il existe d'innombrables exemples de femmes et d'enfants affectés par les situations de conflit armé. La République démocratique du Congo (RDC) par exemple, où le conflit dure depuis des décennies, a été qualifiée « de pire endroit au monde pour être une femme ». Selon certaines sources, au plus fort du conflit quelque 1 000 femmes étaient violées chaque jour. Selon une étude publiée en 2010 dans le *Journal of the American Medical Association*, 39,7% des femmes dans l'est de la RDC (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Province Orientale) ont été victimes de violence sexuelle (le plus souvent de viol) au cours de leur vie. Selon une autre étude menée en 2010, deux femmes sur cinq de l'est de la RDC ont été exposées à la violence sexuelle. Les organisations de défense des droits de l'homme accusent autant le gouvernement que les rebelles pour ces crimes.

La situation au Soudan du Sud, en guerre civile depuis plus d'un an, est un autre exemple. Selon un rapport publié en février 2015 par l'ONU, quelque 12 000 enfants ont été utilisés comme soldats dans le pays en 2014. Le rapport précise que des milliers de ces enfants ont été enlevés et forcés à devenir des soldats. L'UNICEF a fait état de 89 enlèvements d'enfants au Soudan du Sud pour le seul mois de février. Là aussi, l'ONG *Human Rights Watch* accuse tant le gouvernement que les rebelles.

---

12 000

NOMBRE D'ENFANTS UTILISÉS  
COMME SOLDATS AU SOUDAN  
DU SUD EN 2014

---

Pendant ce temps, au Nigeria, Boko Haram retient toujours en otage les 200 écolières enlevées en avril 2014 à Chibok. Cet enlèvement a fait les gros titres de la presse mondiale, mais les atrocités commises par le groupe terroriste se poursuivent, notamment contre les femmes et les enfants. Le groupe a même commencé à utiliser des adolescentes comme kamikazes pour commettre des attentats à la bombe.

La RDC a été qualifiée de « pire endroit au monde pour être une femme »

## Les initiatives de l'UA

Au cours des cinq dernières années, le CPS s'est intéressé de manière croissante à la question de la protection des femmes et des enfants dans le cadre de l'analyse des conflits et de la réponse aux crises, et a pris plusieurs mesures pour promouvoir la protection des groupes vulnérables en période de conflit. Le Conseil a tenu six sessions publiques sur le sujet depuis 2010. Ces réunions ont été l'occasion de discuter avec les organisations de la société civile, les groupes de protection des droits des femmes et des enfants et les médias.

Sous l'impulsion de la Direction Femme, Genre et Développement de l'UA, des progrès significatifs ont été effectués en matière de protection des femmes et des enfants. L'on peut notamment citer le déploiement de points focaux dans les Départements Paix et Sécurité et Affaires politiques, ou encore la nomination en 2014 de Bineta Diop au poste d'Envoyée spéciale de l'UA pour les Femmes, la Paix et la Sécurité.

## La formation des soldats de la paix africains

Le CPS a identifié les opérations de soutien à la paix de l'UA comme un point d'entrée possible pour intégrer l'aspect genre dans l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Le Manuel de formation sur le genre pour les opérations de soutien à la paix (OSP) de l'UA, adopté à la fin 2013, comprend une politique générale et un projet de code de conduite. Plusieurs mesures ont été prises par la suite pour intégrer et prendre en compte la question du genre et de la protection des groupes vulnérables, notamment des femmes et des enfants, dans les opérations de soutien à la paix de l'UA. L'AMISOM a ainsi inclus la protection des femmes et des enfants dans son programme de formation, et des procédures opérationnelles standards pour la réintégration des enfants soldats ont été développées.

Le rapport préliminaire de l'étude intitulée « Réduire la vulnérabilité des femmes et des enfants dans les conflits armés », une initiative du CPS et du Groupe des sages, a été présenté au CPS le 28 mars 2011.

## Une multitude de cadres juridiques

L'UA a développé plusieurs ensembles d'instruments et de documents afin de limiter l'impact des conflits sur les femmes et les enfants que ce soit avant, pendant ou après lesdits conflits. Citons notamment *le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes* (2003), *la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les sexes en Afrique* (2005), *la Charte africaine sur la protection et le bien-être de l'enfant* (1999), ainsi que *la Convention de l'UA pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique* (2009). L'UA a aussi endossé les Résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité.

Au cours des cinq dernières années, le CPS s'est intéressé de manière croissante à la question de la protection des femmes et des enfants

Afin de donner de l'élan à l'architecture pour le genre de l'UA, la 12<sup>ème</sup> réunion ordinaire de l'Assemblée de l'Union, organisée à Addis Abéba du 1 au 3 février 2009, a déclaré 2010 – 2020 comme étant la « décennie de la femme africaine ». Afin d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée, l'UA a par la suite créé des mécanismes tels que le Comité technique des 30 sur la Décennie de la femme africaine, le Comité directeur du Fonds pour les femmes africaines, le Comité ministériel des 10 ou encore la réunion des experts des ministères africains en charge du genre et des affaires féminines.

*La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant* (1990) est quant à elle la première à avoir fixé à 18 ans l'âge minimum pour le recrutement militaire et la participation à des hostilités. Le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant a par la suite été créé pour évaluer les progrès effectués par les 50 États signataires du traité.

## Faiblesses et marche à suivre

En dépit de la plus grande attention accordée au problème et des mesures pour institutionnaliser, légaliser et généraliser les efforts de protection des femmes et des enfants en période de conflit, les violations de leurs droits restent encore aujourd'hui une grave menace à la sécurité humaine en Afrique. La signature, l'adoption, la ratification et la mise en œuvre des instruments pertinents représentent également un défi pour le continent. La nature changeante des conflits, la montée des acteurs non-étatiques et la menace du terrorisme et du crime organisé posent de nouvelles menaces à la sécurité des femmes et des enfants. Les situations en RDC, au Soudan

du Sud, en République centrafricaine ou au Nigeria sont autant d'illustrations de la gravité du problème.

L'UA reconnaît l'importance d'examiner et d'enquêter sur les cas de crimes commis contre les femmes et les enfants, de lancer des campagnes de prévention destinées aux forces armées et à la police et de lutter contre l'impunité en poursuivant les coupables en justice.

## La signature, l'adoption, la ratification et la mise en œuvre des instruments pertinents représentent un défi pour le continent

Lors de sa session publique, le CPS a discuté des efforts visant à renforcer la protection des enfants dans le cadre des activités, des politiques et des opérations de l'UA. Cela passe notamment par une plus grande implication du Groupe des sages, une harmonisation des efforts entre le CPS, la Commission et le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, l'organisation d'une réunion de haut-niveau sur les enfants et les conflits armés, une plus grande coopération avec l'ONU, la ratification et la mise en œuvre des instruments continentaux pertinents, le renforcement des relations avec les organisations de la société civile ou encore la mise en place de campagnes d'information et de sensibilisation.



## Analyse de situation

### La tension monte à Abyei à l'approche des élections soudanaises

L'UA et l'ONU ont fait part de leurs préoccupations face à la montée des tensions dans la région disputée d'Abyei, située à la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud. Alors que l'attention des responsables sud-soudanais s'est temporairement retrouvée monopolisée par la guerre civile qui ravage le pays, Khartoum a multiplié les revendications sur le territoire d'Abyei et les nomades pro-soudanais se déplacent en masse dans la zone.

#### L'UA exprime ses préoccupations

Le CPS s'est réuni le 24 mars dernier afin de discuter de la situation à Abyei, après que la présidente de la Commission de l'UA se soit déclarée, le 16 février, « profondément préoccupée par les incidents survenus dans le territoire d'Abyei au cours des dernières semaines, y compris des meurtres et des enlèvements, ainsi que des actes de vol de bétail en divers villages ». Dans le communiqué publié au sortir de la réunion, le Conseil a appelé Khartoum à accélérer la mise en place de l'Administration, du Conseil et du Service de police, appelé à assumer les fonctions de police sur l'ensemble du territoire d'Abyei, en vertu de l'Accord du 20 juin 2011 entre le Gouvernement du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan sur les arrangements temporaires pour l'administration et la sécurité du territoire d'Abyei. Il a par ailleurs « souligné le rôle crucial du Comité mixte de contrôle d'Abyei (AJOC) pour faire face aux défis actuels et créer des conditions propices à la recherche d'une solution durable ».

Le Conseil a appelé Khartoum à accélérer la mise en place de l'Administration, du Conseil et du Service de police du territoire d'Abyei

#### La multiplication des incidents et la montée des tensions

L'ONU a annoncé le 2 mars 2015 que plus de 100 hommes armés issus de la communauté Misseriya ont attaqué le village de Marialachak, dans le sud d'Abyei, tuant quatre personnes, en blessant trois autres et enlevant huit enfants. L'attaque a provoqué le déplacement de centaines de Dinka Ngok. La Force intérimaire de sécurité des Nations unies pour Abyei (FISNUA) a repoussé et poursuivi les attaquants, tuant trois personnes et en capturant quatre autres. Trois incidents similaires avaient déjà eu lieu au cours des deux mois précédents, opposant les Misseriya aux Dinka Ngok.

Lors d'une conférence de presse donnée peu après l'attaque, le porte-parole du ministère sud-soudanais des Affaires étrangères, Mawien Makol, a condamné l'incident et accusé les Misseriya de profiter de la présence de soldats sud-soudanais

dans la région pour « piller et tuer ». Selon un rapport du Secrétaire général de l'ONU sur la situation à Abyei, daté du 30 janvier 2014, Khartoum maintient toujours entre 120 et 150 policiers dans le nord de la région, en violation de l'Accord de juin 2011 et des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU.

Les tensions entre les deux communautés se sont aggravées à la mi-mars, après que les Dinka Ngok aient accusé les milices Misseriya de recruter du côté soudanais de la frontière, affirmant qu'ils vivaient dans la peur et dans l'attente d'attaques imminentes.

Les pourparlers sont dans l'impasse, notamment en raison de l'absence d'un véritable dialogue politique et de la multiplication des incidents. Pendant que la guerre des mots entre les responsables politiques et tribaux se poursuit des deux côtés, le peuple d'Abyei souffre de l'absence d'une administration capable d'assurer la sécurité et de fournir les services de base.

## Les Dinka Ngok affirment vivre dans la peur et dans l'attente d'attaques imminentes

### Des déclarations incendiaires à la veille des élections soudanaises

Les déclarations incendiaires des deux côtés dominent les discussions et la couverture médiatique sur la situation à Abyei, alors que la guerre civile sud-soudanaise et la multiplication des affrontements entre les forces armées soudanaises et le Mouvement Populaire de libération du Soudan-Nord (SPLM-N) compliquent davantage la situation.

En mars 2015, les responsables politiques et tribaux de la communauté Misseriya ont appelé à recourir à la force afin de prendre le contrôle d'Abyei, citant le vide administratif qui règne dans la région et le conflit sud-soudanais pour justifier cette décision. Les responsables de Khartoum, qui se font de plus en plus virulents à l'approche des élections le mois prochain, ont exhorté l'armée soudanaise à prendre le contrôle de la région afin de rétablir l'ordre et la stabilité.

Dans le cadre de la campagne électorale, le candidat du Parti du Congrès National, le président Omar el-Béchar, a prononcé un discours à Fula, à 100km d'Abyei, lors duquel il a réaffirmé qu'Abyei faisait partie du Soudan et que Khartoum n'abandonnerait pas ses revendications.

### Les nomades Misseriya migrent vers le sud

Selon un rapport onusien, la migration des nomades arabes Misseriya vers Abyei est une des causes de la montée des tensions. Le rapport note qu'en dépit de l'abondance des ressources (eau et pâturages) dans le nord d'Abyei, les mois de novembre et décembre 2014 ont connu une accélération injustifiée des migrations vers le sud.

Le mois dernier, l'Ambassadeur sud-soudanais à l'ONU a protesté contre une déclaration soudanaise affirmant qu'Abyei était un territoire soudanais jusqu'à ce qu'un référendum soit organisé pour décider de l'avenir du pays. Annonçant son plan de diviser le Soudan du Sud en 21 États au lieu de 10, le Mouvement de libération du Soudan-en opposition (SPLM-IO), dirigé par Riek Machar, a pendant ce temps affirmé qu'Abyei était un État sud-soudanais.

Selon l'Accord de paix global de 2005, un référendum devait être organisé en parallèle du vote d'indépendance sud-soudanais. Face aux retards accusés dans

---

A large graphic showing the number 99 followed by a percentage sign, representing the percentage of voters who wanted to rejoin Sudan.

POURCENTAGE DE VOTANTS  
DÉSIRANT REJOINDRE LE SOUDAN  
DU SUD LORS DU RÉFÉRENDUM DE  
NOVEMBRE 2013 SUR ABYEI

---

l'organisation du vote et à l'instabilité politique et sécuritaire, les Dinka Ngok ont organisé en novembre 2013 un référendum unilatéral lors duquel 99,9% des électeurs ont voté pour rejoindre le Soudan du Sud. Le vote a été boycotté et les résultats ont été rejetés par les Misseriya, tandis que les gouvernements soudanais et sud-soudanais n'ont pas reconnu le résultat.

## Les appels en faveur d'une conférence de paix et réconciliation

La plus grande communauté de la région, les Dinka Ngok, reste en faveur de l'option sud-soudanaise. Mais Khartoum affirme que la communauté pro-soudanaise Misseriya, qui passe la moitié de l'année dans la région d'Abyei afin de faire paître ses troupeaux, doit être autorisée à voter.

À la mi-mars, un important responsable des Dinka Ngok, Bulabek Deng Kuol, a annoncé qu'une conférence de paix et réconciliation entre les deux communautés était en préparation. Le leader des Dinka Ngok à Khartoum, Zachariah Atem, avait peu avant appelé à l'organisation d'une telle conférence. Le vice-président soudanais Bakri Hassan Saleh avait annoncé en février un plan gouvernemental pour appuyer les projets de développement et les efforts de paix à Abyei.

Il faut rapidement pallier l'absence d'administration publique et de l'État de droit. Les pourparlers doivent commencer au plus tôt afin d'apaiser les tensions et d'espérer trouver une solution politique et juridique à la question d'Abyei. La fourniture de services de base, y compris la police et la justice, doit être priorisée.

## La guerre civile au Soudan du Sud détourne l'attention de la question d'Abyei

Les efforts de l'UA passent par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA sur le Soudan du Sud et le Soudan, chargé d'initier et de faciliter les négociations sur les questions entourant l'indépendance du Soudan du Sud : délimitation des frontières, partage des revenus pétroliers, sécurité, citoyenneté et ressources. Le Groupe a organisé en septembre 2014 un dialogue interactif avec les membres du Conseil de sécurité de l'ONU. Le chef du Groupe, Thabo Mbeki, a souligné l'importance d'une stratégie pour Abyei, notant que la guerre civile empêche Juba de se concentrer sur la question d'Abyei. Il a aussi fait part de l'inquiétude du gouvernement de Juba par rapport au placement de la ligne centrale de la Zone frontalière démilitarisée et sécurisée entre le Soudan et le Soudan du Sud.

La FISNUA, chargée de protéger les civils, de surveiller la zone frontalière et de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, est exclusivement composée de soldats Éthiopiens. Autant

le Soudan que le Soudan du Sud accordent en effet leur confiance à l'Éthiopie.

Le 29 mai 2013, le Conseil de sécurité de l'ONU a augmenté les effectifs militaires de la FISNUA et a élargi son mandat afin qu'elle appuie les activités opérationnelles du mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud, mis en place par l'Accord de coopération.

## L'ONU inquiète de la dégradation de la situation à Abyei

Au début 2015, les effectifs militaires de la FISNUA s'élevaient à 4 036 personnels (96 observateurs militaires, 95 officiers d'état-major et 3 845 soldats en uniforme) sur les 5 326 autorisés. Le Secrétaire général de l'ONU a nommé en janvier 2015 le général éthiopien Haile Tilahun Gebremariam au poste de chef de la force, dont le Conseil de sécurité a prolongé le mandat jusqu'au 15 juillet 2015.

La FISNUA met en place une stratégie multi facettes de prévention des conflits et de médiation afin d'éviter les affrontements, notamment lors de la période de migrations. Cette stratégie inclut la création d'une zone de désengagement entre les Dinka Ngok et les Misseriya, le déploiement de troupes dans les zones sensibles, les patrouilles, la surveillance aérienne ou encore la communication régulière avec les communautés locales et les autorités, autant au Soudan qu'au Soudan du Sud.

Lors de sa dernière réunion sur Abyei, le Conseil de sécurité a exprimé ses préoccupations face à la fragilité de la situation sécuritaire dans la région et à l'absence de progrès en matière de démilitarisation de la zone frontalière. Le Conseil de sécurité a exhorté les deux voisins à débloquer la situation et à établir l'Administration et le Service de police du territoire d'Abyei, mettant en garde contre les actions unilatérales.

La fourniture de services de base, y compris la police et la justice, doit être priorisée

## Principales questions pour le CPS

La priorité est de faire baisser la tension et de réduire les violences. Pour cela, l'UA pourrait trouver des moyens d'appuyer et de faciliter l'organisation d'une conférence de paix et de réconciliation entre les deux communautés.

L'autre priorité est de mettre pleinement en œuvre les accords conclus par les deux pays, notamment en ce qui concerne le retrait des forces de sécurité et la mise en place de l'Administration d'Abyei.

## Options pour le CPS

Le CPS pourrait demander à la Commission de l'UA d'initier un processus afin de faciliter la mise en place d'un dialogue entre les Dinka Ngok et les Misseriya, au travers du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA.

Il pourrait demander au Soudan et au Soudan du Sud d'appuyer et de coopérer pleinement avec la FISNUA afin d'assurer la paix et la stabilité dans la région.

Il pourrait en outre exhorter les deux communautés à éviter les déclarations et les actions qui pourraient faire monter la tension et à respecter les termes de l'Accord, notamment en ce qui a trait à la mise en place des divers éléments de l'administration d'Abyei.

Dans le même ordre d'idée, le Conseil pourrait appeler au retrait permanent de la zone de toutes les forces non autorisées, qu'elles soient soudanaises ou sud-soudanaises, et à la réactivation du Comité conjoint d'observation militaire et des Équipes conjointes d'observation militaire.

Enfin, le CPS pourrait se prononcer en faveur d'une modification du mandat de la FISNUA afin de permettre à sa composante de police de s'impliquer dans les comités communautaires de protection.

## Documentation

### Documents de l'UA

Communiqué de presse (16 février 2015), L'Union africaine préoccupée par les récents incidents survenus dans la zone d'Abyei

<http://cpauc.au.int/en/sites/default/files/cua-comm-presse-abyei-16-2-2015.pdf>

### Documents de l'ONU

Résolution 2205 (26 février 2015), Extension du mandat de la FISNUA jusqu'au 15 juillet 2015

[http://www.un.org/fr/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/RES/2205%20\(2015\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2205%20(2015))

Rapport du Secrétaire général de l'ONU sur la situation à Abyei (30 janvier 2014)

[http://www.un.org/fr/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/2015/77](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/2015/77)





## Entretien avec le CPS

La visite au Mali, l'occasion pour le CPS de mieux comprendre la crise

S.E.Mme Anne Namakau Mutelo, Ambassadeur de la Namibie en Éthiopie et Représentante permanente auprès de l'UA et de l'UNECA, nous parle de son rôle en tant que présidente du CPS pour le mois de mars 2015 et de la récente visite de terrain du Conseil au Mali.

### **Vous avez dirigé la mission au Mali, effectuée du 11 au 13 février derniers conjointement avec le Comité politique et sécurité (COPS) de l'UE. Pensez-vous que de telles initiatives renforcent l'action du CPS ?**

La mission conjointe au Mali, qui était la première en son genre et que j'ai eu le privilège de diriger, a été un grand succès. Il est important que le CPS soit vu dans les zones de conflit, car d'habitude nous sommes confortablement assis à Addis Abéba, sans vraiment savoir de quoi nous parlons. C'est pourquoi nous ne sommes pas restés dans la capitale Bamako et avons visité Gao, au nord, afin de voir ce qu'il s'y passe. Bien que nous ayons dû rester dans les casernes militaires, nous avons pu rencontrer différentes parties prenantes, y compris le gouverneur et le maire de Gao ainsi que des représentants d'organisations religieuses et de protection des jeunes ou des femmes. À Bamako, nous avons pu rencontrer le Premier ministre [Modibo Keita], des parlementaires, des responsables de l'opposition et des représentants d'organisations de la société civile.

Le voyage s'est déroulé en même temps que les pourparlers d'Alger, et certains membres de l'opposition se sont plaints de ne pas avoir été invités. Nous avons de notre côté rappelé que l'UA ne tolérera pas les fauteurs de trouble et qu'il est nécessaire de poursuivre le dialogue. Le Conseil croit au processus d'Alger.

D'habitude nous sommes confortablement assis à Addis Abéba, sans vraiment savoir de quoi nous parlons

### **Quels défis pour le Mali avez-vous identifié ? Que peut faire l'UA pour aider le pays à les relever ?**

Quels que soient les défis qui se présentent, et ils sont nombreux, le conflit n'est pas de leur seul fait. Comme vous le savez, nombre de ces problèmes découlent de ce qui s'est passé en Libye et du sort qui a été réservé à Mouammar Kadhafi. Les éléments militaires qui composaient son armée ont été chassés du pays et sont revenus dans leur pays d'origine, avec pour seul bagage leur arme et pour seule formation leur entraînement militaire. C'est ce qui cause cette instabilité, non seulement au Mali mais aussi dans la région du Sahel. Il est important de ne pas négliger l'aspect régional du conflit malien afin de le comprendre.

L'un des principaux défis que les parties prenantes ont relevés au cours de la mission a trait à la question de la coordination. Au Mali nous avons la Mission

multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), qui est de nature politique, les forces françaises ainsi que deux missions européennes. Nous avons reçu des plaintes quant au manque de coordination entre ces différentes missions. J'ai fait part à la présidente de la Commission de ce problème et des autres dont nos interlocuteurs nous ont fait part.

Un des enseignements que nous avons tirés de nos discussions avec les groupes de jeunes est que ceux-ci se tournent vers le terrorisme en raison du taux élevé de chômage ; il est donc crucial de mettre en place des projets créateurs d'emplois.

Un des enseignements que nous avons tirés de nos discussions avec les groupes de jeunes est que ceux-ci se tournent vers le terrorisme en raison du taux élevé de chômage

### **Quelle est l'importance de cette mission conjointe pour la relation entre l'UE et l'UA ?**

Elle est très importante car elle montre que nous travaillons ensemble. Il est crucial que nous poursuivions cette collaboration dans le domaine de la paix et de la sécurité. Toutefois, comme je l'ai dit à ma délégation africaine, l'UA devrait entreprendre ses propres missions plutôt que d'attendre à chaque fois qu'une mission conjointe soit mise en place. Nous devrions prendre les devants. C'est pourquoi je continue de plaider pour l'institutionnalisation de ce genre de missions dans le cadre du travail du CPS.

### **Comment est déterminé l'ordre du jour du CPS ? Pourquoi des situations comme celle au Nigeria, où la situation est tendue en raison des élections, ne figurent-elles pas au menu des discussions ?**

L'ordre du jour est déterminé par le président du mois, mais la Commission et les autres membres du CPS contribuent à ce processus.

Mon avis est que dans le cadre de son action préventive, le CPS doit éviter de réagir après que la crise ait éclaté. Cette tendance limite notre efficacité en matière de prévention des conflits et d'action préventive. C'est pourquoi il est nécessaire d'améliorer les mécanismes existants de l'UA. Autant le Groupe des sages que le CPS, les Commissaires ou l'Union doivent accorder plus d'importance au travail de prévention.

Nous avons récemment réussi à convaincre le Burundi de présenter au CPS la situation politique dans le pays. Le Conseil a ainsi pu entendre la perspective du gouvernement, car la majorité des informations nous viennent des médias et des rapports de la société civile. Nous avons adopté un communiqué pour aider le Burundi à organiser ses élections dans un environnement politique stable.

Lorsque nous avons appris que le chef de la division des Affaires politiques prévoyait une visite de terrain, nous avons suggéré qu'à l'avenir les membres du CPS, du Groupe des sages et des Affaires politiques soient du voyage ; nous travaillons tous pour la même cause et la consultation et la coordination sont très importantes.

Le Nigeria est un pays important. Si la situation dégénère, cela affectera l'Afrique entière. J'ai demandé au gouvernement nigérian de nous présenter la situation dans le pays, tel que consenti par le Burundi, mais nous n'avons pas été en mesure d'organiser ce briefing.

### **Qu'en est-il de la visite prévue au Soudan du Sud ?**

Bien qu'elle ait été à l'ordre du jour durant toute l'année 2014, la visite du CPS au Soudan du Sud ne s'est jamais matérialisée. Le problème est que l'IGAD, qui dirige le processus de paix, ne voulait pas que le CPS se rende sur le terrain. Ils ont désormais compris qu'ils ne pouvaient pas gérer la situation tout seuls et que le CPS pouvait les aider ; c'est pourquoi le Soudan du Sud est de retour à l'ordre du jour du CPS. Cela pourrait faciliter la visite de terrain.

Le CPS n'est pas assez visible. Les victimes de l'instabilité et des conflits qui vivent dans les camps de réfugiés ne sont même pas au courant de l'existence d'un CPS. Ce sont les Ambassadeurs siégeant sur le CPS qui discutent des questions de paix et de sécurité avec les ministres et les chefs d'État ; or, nous ne pouvons pas prendre les bonnes décisions si nous ne sommes pas informés de la situation sur le terrain.

### **Quel est votre avis sur l'efficacité du CPS ? Que faudrait-il faire pour améliorer son action ?**

Le CPS a célébré son 10<sup>ème</sup> anniversaire l'an dernier. Nous essayons toujours d'apprendre des erreurs du passé afin de le rendre plus efficace. Depuis la crise libyenne, nous avons entamé une collaboration rapprochée avec le Conseil de sécurité de l'ONU. Les membres africains du CPS ont voté en faveur de la résolution 1973 qui imposait des zones d'exclusion aérienne au-dessus du pays.

Nous cherchons à comprendre pourquoi l'Afrique ne parvient pas à résoudre ses propres problèmes. Puisqu'il y a toujours trois membres africains non-permanents au Conseil de sécurité de l'ONU (les A3), nous avons élaboré un mécanisme permettant de leur faire part de ce qui se passe à Addis Abéba afin qu'ils puissent mobiliser des appuis en faveur de la position adoptée par le CPS. C'est un processus de consultation, avec les A3, les autres membres africains de l'ONU et les partenaires.

Depuis la crise libyenne, nous avons entamé une collaboration rapprochée avec le Conseil de sécurité de l'ONU

### **Que faut-il faire pour améliorer la relation entre le CPS et la Commission de l'UA ?**

Elle fonctionne plutôt bien pour le moment. Le CPS est indépendant, il décide chaque mois de son propre agenda et se réunit régulièrement pour réagir dans les temps. Il agit en tant qu'organe politique autonome. Le Comité des représentants permanents ne dispose pas d'un Secrétariat, contrairement au CPS ; c'est ce qui rend ce dernier plus efficace. Il est crucial que le Département des Affaires politiques et celui de la Paix et de la sécurité travaillent de concert. Nous recevons des rapports du Département des Affaires politiques, mais la coordination et la relation de travail entre les deux organes doit être améliorée car ils sont étroitement liés.

## **Comment le rôle du président du CPS affecte-t-il le fonctionnement du Conseil ?**

Le président dispose de beaucoup de pouvoirs. Il décide notamment de l'agenda. Toutes les questions débattues durant la présidence de la Namibie étaient importantes pour nous. La question du Sahara occidental, qui était considérée comme relevant du pouvoir de l'ONU, est désormais à l'ordre du jour pour être discutée. Nous avons aussi consulté les autres membres du Conseil, le Commissaire à la paix et à la sécurité et la présidente de la Commission, et inclus les questions du mois précédent qui exigeaient un suivi.

Nous avons besoin de davantage de femmes dans les processus de reconstruction post-conflit et dans les activités de maintien de la paix

## **Vous avez convoqué le 9 mars dernier une réunion ouverte sur les femmes et les enfants en période de conflit armé. Quels sont les défis en matière de protection des groupes vulnérables lors des conflits ?**

Ils sont très nombreux. Le premier d'entre eux est que les soldats de la paix sont principalement des hommes, et que les opérations de paix sont axées sur les hommes. Elles ne commencent que depuis peu à réellement impliquer les femmes. Lors d'une visite récente à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), j'ai été sidérée par les problèmes dont les femmes participant à la mission m'ont fait part. Tout d'abord, les besoins spécifiques des femmes ne sont pas pris en compte dans les processus de planification et d'approvisionnement. D'autre part, nous avons besoin de davantage de femmes dans les processus de reconstruction post-conflit et dans les activités de maintien de la paix.

## À propos de l'ISS

L'Institut d'Études de Sécurité est une organisation africaine œuvrant au renforcement de la sécurité humaine sur le continent. Elle effectue de la recherche indépendante et reconnue, fournit des analyses et conseils sur les politiques provenant d'experts, tout en menant des formations pratiques et de l'assistance technique.

## Les personnes qui ont contribué à ce numéro

Solomon A Dersso, ISS Addis Abéba

Hallelujah Lulie, ISS Addis Abéba

Liesl Louw-Vaudran, Consultante

Jean-Guilhem Bargues, Traducteur

Damien Larramendy, Réviseur

## Contact

### Solomon A Dersso

Responsable du Programme de rapport du CPS

ISS Addis Abéba

Email: [sayeledersso@issafrica.org](mailto:sayeledersso@issafrica.org)

## Les bailleurs de fonds



Ce rapport est publié grâce au soutien du Hanns Seidel Stiftung et la Confédération suisse. L'ISS souhaite également remercier pour leur appui les membres suivants de son Forum des partenaires: les gouvernements de l'Australie, du Canada, du Danemark, des États-Unis, de la Finlande, du Japon, de la Norvège, des Pays-Bas et de la Suède.

## ISS Pretoria

Block C, Brooklyn Court  
361 Veale Street  
New Muckleneuk  
Pretoria, South Africa  
Tel: +27 12 346 9500  
Fax: +27 12 460 0998

## ISS Addis Ababa

5th Floor, Get House  
Building, Africa Avenue  
Addis Ababa, Ethiopia  
Tel: +251 11 515 6320  
Fax: +251 11 515 6449

## ISS Dakar

4th Floor, Immeuble Atryum  
Route de Ouakam  
Dakar, Senegal  
Tel: +221 33 860 3304/42  
Fax: +221 33 860 3343

## ISS Nairobi

Braeside Gardens  
off Muthangari Road  
Lavington, Nairobi, Kenya  
Tel: +254 72 860 7642  
Fax: +254 73 565 0300